



Candriam Diversified Futures  
Candriam Long Short Credit  
Candriam Index Arbitrage  
Fonds Communs de Placement de droit français

ci-après les « OPCVM »

**Avis Financier**

**Mise en place d'outils de gestion de liquidité**

Les nouveaux textes des directives AIFM et OPCVM prévoient que tous les fonds ouverts devront être équipés de deux outils de gestion de la liquidité au minimum, excepté pour les fonds monétaires pour lesquels un seul outil est requis.

Par conséquent, de nouveaux prospectus entreront en vigueur le 15 Avril 2026 afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.

Ci-dessous, les outils de gestion de liquidité qui seront disponibles par OPCVM.

Nom de l'OPCVM	Outil de gestion de liquidité à ce jour	Outil de gestion de liquidité à partir du 16 Avril 2026
Candriam Diversified Futures	Plafonnement des rachats	Plafonnement des rachats et prolongation des délais de préavis.
Candriam Index Arbitrage	Plafonnement des rachats	Plafonnement des rachats et prolongation des délais de préavis.
Candriam Long Short Credit	Plafonnement des rachats et ajustement de la valeur liquidative	Plafonnement des rachats, ajustement de la valeur liquidative et prolongation des délais de préavis.

Ces modifications ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Information Clé (« DIC ») sont disponibles sur le site internet : [www.candriam.com](http://www.candriam.com)

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels des OPCVM sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du représentant et agent payeur en Suisse.

**Représentant en Suisse :**  
CACEIS (Switzerland) SA  
Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon

**Service de paiement en Suisse :**  
CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon/Suisse  
Route de Signy, 35  
CH-1260 Nyon

**Candriam – Succursale française**